

C.C.A.S.
de
Saint Saturnin-lès-
Avignon

*Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil
d'Administration
Séance du 31 octobre 2023*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et Représentés
15	8	8

à 17 heures 30

Date de la convocation
25 octobre 2023

Date d'affichage
08 novembre 2023

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire de la Commune de St Saturnin lès Avignon et Président du C.C.A.S.

Présents : Serge MALEN, Chantal BONNEFOUX, Joëlle SALUZZO, Jean-Pierre DUCLERCQ, Josette BONHOURE, Anita FEBVRE, Daniel REMOULIF, Marino TINELLI.

Procurations : /

Absents(e) : MM Tamara GUINTRAND, Nicole THORE, Marcel THORE

Absents excusés(e) : MM Claude ANDRÉ, Josiane COSTE, Carole ADAM, Simone GAZONNET

Nature de l'acte : 8.2.5.

DELIBERATION N° 2023-10-21

OBJET : ADHESION AU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) POUR L'ANNEE 2023

Rapporteur : Mme Chantal BONNEFOUX, Vice-présidente

Face à la grave crise du logement que nous connaissons actuellement, il est de plus en plus nécessaire d'aider les familles les plus en difficulté à accéder à un logement adapté ou à s'y maintenir dans de bonnes conditions, mais également d'apporter suffisamment de garanties aux bailleurs afin de faciliter le logement des personnes les moins solvables.

C'est ainsi que des aides financières sont allouées, sous certaines conditions, pour le règlement des frais liés à l'accès au logement, pour le règlement des dettes locatives ou de charges de copropriété ainsi que des impayés d'eau ou d'énergie.

Les participations étant calculées en fonction du nombre d'habitants dans la Commune, notre participation s'élèverait à 2 182,56 €, établi comme suit :

- Logement 0,1068 €
- énergie 0,1602 €
- eau 0,1602 €

pour une population de 5 109 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2023).

Considérant le nombre croissant de demandes d'aides financières sur notre Commune,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Il est proposé au CONSEIL D'ADMINISTRATION de bien vouloir

PARTICIPER au Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de 2 182,56 € pour l'année 2023.

PRECISER que les crédits sont ouverts au budget 2023.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR
8

VOIX CONTRE
/

ABSTENTION
/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 08 novembre 2023
de la publication
le 08 novembre 2023

Le Président

Serge MALEN

C.C.A.S.
de
Saint Saturnin-lès-
Avignon

*Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil
d'Administration
Séance du 31 octobre 2023*

à 17 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et Représentés
15	8	8

Date de la convocation
25 octobre 2023

Date d'affichage
08 novembre 2023

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire de la Commune de St Saturnin lès Avignon et Président du C.C.A.S.

Présents : Serge MALEN, Chantal BONNEFOUX, Joëlle SALUZZO, Jean-Pierre DUCLERCQ, Josette BONHOURE, Anita FEBVRE, Daniel REMOULIF, Marino TINELLI.

Procurations : /

Absents(e) : MM Tamara GUINTRAND, Nicole THORE, Marcel THORE

Absents excusés(e) : MM Claude ANDRÉ, Josiane COSTE, Carole ADAM, Simone GAZONNET

Nature de l'acte : 8.2.3.

DELIBERATION N° 2023-10-22

OBJET : PROGRAMME « SENIORS EN VACANCES » MIS EN PLACE PAR LE CCAS AVEC L'ANCV – PRISE EN CHARGE DE FRAIS

Rapporteur : Madame Chantal BONNEFOUX, Vice-présidente.

VU la délibération n°2023-03-10 du Conseil d'administration du C.C.A.S. en date du 27 mars 2023 approuvant la convention ANCV pour le programme « Séniors en vacances »,

VU la convention passée entre le C.C.A.S. et l'ANCV ayant pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre du partenariat instauré pour mettre en œuvre le programme « Séniors en vacances »,

27 personnes ont participé à un séjour de 5 jours / 4 nuits organisé par le C.C.A.S. du 16 au 20 octobre 2023 à Saint Donat sur l'Herbasse.

Les participants contribuent à l'ensemble des frais de transport avec une participation individuelle de 78 €.

Sur les 27 participants, 9 bénéficient de l'aide ANCV à hauteur de 161 € pour un coût du séjour de 369 €.

Les frais de séjour en pension complète avec les taxes de séjour sont de 9 505,20 € (aides ANCV déduites).

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Il est proposé au CONSEIL D'ADMINISTRATION de bien vouloir :

PRECISER que le C.C.A.S. perçoit le règlement des participants avec l'émission d'un titre individuel pour les frais de transport et les frais de séjour.

REGLER la facture de transport pour un montant de 3 750 € TTC.

REGLER la facture du séjour pour un montant de 9 505,20 € après déduction de la participation de l'ANCV.

REGLER la facture de la sortie au musée du nougat d'un montant de 135 € TTC.

PRENDRE en charge le solde des factures relatives au transport et au séjour et les frais divers pour un total de 2 055,20 €.

PRECISER que les crédits sont ouverts sur l'exercice 2023.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
8	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 08 novembre 2023
de la publication
le 08 novembre 2023

